



Nationalite francaise apres separation

Par **doudou2013**, le **26/02/2013 à 17:51**

bonjour j aimerais savoir si l on divorce parcequ on ne s entemd plus apres 3 ans de vie commune et ayant la carte de resident cela poura avoir une consequence sur la demande de nationalite par decret. **merci**

Par **amajuris**, le **26/02/2013 à 18:56**

bjr,
difficile de répondre à cette question.
si vous êtes divorcé mais que vous remplissiez personnellement les conditions pour être naturalisé, je pense que votre divorce n'aura pas de conséquence sur votre demande.
cdt